

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Déclaration préalable du SNES-FSU Groupes de travail vérification vœux et barèmes INTRA 2016</p> |
|---|

L'ouverture de ces GT vérifications des vœux et barèmes se tient à la veille d'une nouvelle journée de mobilisation pour s'opposer aux passages en force du projet de loi travail et de la réforme du collège par le Gouvernement. Loin de susciter la résignation et la peur, les méthodes autoritaires que le Gouvernement utilise, fondées sur le déni de démocratie et les remises en cause du droit de manifester par le dévoiement de l'état d'urgence et l'usage de la violence, ne font que renforcer la détermination à combattre une politique inégalitaire et réactionnaire, comme en témoigne la poursuite des luttes depuis un an contre la réforme du collège 2016 et depuis plus de deux mois contre le projet de démolition du droit du travail. Aujourd'hui discrédité, sans majorité, ce Gouvernement, par son obstination à appliquer une politique rejetée, a pris le parti d'amplifier une crise politique et institutionnelle.

Car cela ne va pas mieux, au contraire de ce que dit le Président de la République, y compris dans le secteur de l'Education dont il prétend avoir fait une priorité !

Le mouvement des personnels enseignants du Second degré reflète les insuffisances et les orientations d'une politique éducative et budgétaire, contredisant les objectifs affichés d'égalité.

Les créations d'emploi sont notoirement insuffisantes. « L'effort sans précédent » qu'a vanté la Ministre pour la rentrée 2016 se traduit par le renoncement à financer la hausse des effectifs en lycée avec comme conséquence la réduction de l'offre de formation, une nouvelle hausse des effectifs par classe, de nouveaux regroupements antipédagogiques de séries et LV pour optimiser les moyens, la suppression de dédoublements, tout cela au détriment de la réussite des élèves dont la Ministre affirme pourtant faire un objectif. Quant aux collèges, s'ils se voient attribuer des moyens permettant d'envisager à la rentrée des améliorations des conditions d'enseignements, c'est le résultat du rapport de force créé par la mobilisation contre la réforme du collège. Mais cet effort en faveur du collège est circonstanciel. En effet, le nouveau modèle d'allocation des moyens, fixant comme seuil d'ouverture théorique des divisions 30 élèves par classe et comme nombre d'heures par division, celui prévu par la réforme du collège (28h45), programme pour les années à venir une réduction sensible des moyens mis à disposition.

Les priorités invoquées du moment, hier de l'Ecole primaire, aujourd'hui de l'école du socle, servent, dans les faits, à masquer la faiblesse de l'investissement éducatif général et à justifier un renoncement à faire réussir tous les élèves au-delà du collège.

D'autre part, la crise de recrutement que le Gouvernement laisse perdurer, faute de revalorisation de nos métiers et de mise en place de véritables pré-recrutements prive notre académie des enseignants formés et qualifiés dont elle a besoin. En Espagnol, en technologie, en lettres classiques, en économie gestion, en STI2D, la pénurie des personnels va se traduire par de nouvelles vacances de postes. Comment l'Administration va-t-elle calibrer les zones de remplacement ? Va-t-elle privilégier, pour les disciplines les plus touchées par la pénurie d'enseignants, la couverture des postes en établissements en fermant des postes sur ZR au risque d'empêcher la réalisation de stratégie de mutations comme des RC et des mut sim, voire d'une priorité médicale dans un département ? Ou va-t-elle maintenir un volume de postes sur ZR similaire au risque de laisser découverts des postes, en particulier dans le Val d'Oise et dans les confins de l'académie ?

Enfin la réforme du collège se traduit par une hécatombe de postes en technologie, en lettres classiques et en allemand tandis qu'en espagnol elle gonfle les besoins sans que l'académie puisse disposer des enseignants titulaires en nombre suffisant. Cette réforme imposée contre la

volonté des collègues et contre l'intérêt des élèves suscite de nombreuses oppositions dans les établissements que seule la Ministre persiste à nier. Nous ne pouvons accepter que les mesures de carte scolaire ou les suppressions d'options soient utilisées par des C/E pour régler ainsi des comptes avec des équipes pédagogiques attachés à leur métier et à la réussite des élèves. Nous sommes intervenus à ce propos lors des CTSD concernant la carte des bilangues. Pour ce GT, nous demandons le réexamen de ces deux situations.

Le mouvement reste assujéti à une conception managériale de la gestion des personnels et des moyens que nous dénonçons et combattons.

Les personnels sont, en effet, attachés au respect des règles communes, à l'équité de traitement, à la transparence et au paritarisme qui garantit leurs droits. Le barème est le seul outil permettant de contrôler la régularité des actes de gestion de l'Administration et de garantir de façon individuelle et collective l'équité et la transparence dans le traitement équilibré des situations. Il représente aux yeux des collègues la continuité de leurs droits et la possibilité de construire une stratégie de mutation sur le moyen terme.

C'est pourquoi, nous ne nous satisfaisons pas de la réponse qui a été apportée à notre exigence d'abandon d'un recrutement local par les C/E sur les postes aujourd'hui REP + et auparavant ECLAIR. Si leur intégration dans le mouvement spécifique académique rompt en partie avec les pratiques d'opacité qui avaient cours auparavant et permet que ces postes soient pourvus par des personnels titulaires à titre définitif, ce choix participe d'un modèle de gestion discrétionnaire. Il fait des REP+ des établissements sortant du droit commun, trahit la volonté persistante de l'Administration de renvoyer au local aussi bien l'organisation des services des enseignants que des enseignements afin de faire de ces établissements des unités autonomes pilotées par un C/E transformé en manager. Cela ne répond pas aux besoins des établissements concernés, de leurs élèves et du métier. L'attractivité des postes des établissements difficiles dépend en premier lieu des conditions d'exercice, de la possibilité d'avoir une décharge de service effective et des moyens abondés pour faciliter la concertation et la diversification pédagogique dans le respect des statuts, des qualifications, des missions des personnels. La stabilité des équipes éducatives exige que les postes définitifs soient pourvus par des personnels titulaires dans le respect des statuts et qualifications, des vœux et barème des personnels. Le faible nombre de candidatures sur les postes profilés montre bien que la solution n'est pas dans ce type de recrutement.

Nous tenons à redire notre opposition aux modalités qui sont retenues pour le mouvement Spéa et qui en font un mouvement totalement dérogatoire au mouvement général : pilotage exclusif par les seuls corps d'inspection et les CE (avis souvent non argumentés, classement hors critères objectifs , évacuation du barème...). A cela s'ajoute le problème non réglé des approches différentes des corps d'inspection en particulier sur les affectations des stagiaires alors que nous avons demandé une harmonisation sur ce sujet : rien n'a été précisé aux candidats dans la circulaire académique. Nous rappelons notre opposition au profilage des postes dont beaucoup restent vacants après mouvement et notre exigence qu'en tout état de cause les affectations se fassent sur des critères objectifs avec respect de l'ordre des vœux des collègues et un départage au barème.

Nous sommes également opposés à la décision du Recteur concernant les agrégés de maintenir le cumul possible de la bonification de 90 points sur vœux lycée et celles au titre du RC, du RRE ou de la stabilisation TZR sur des vœux restreints lycée. Outre qu'il s'agit d'un véritable coup de force puisque la quasi-totalité des organisations syndicales s'y opposait, elle démontre à quel point le mouvement est mis sous tutelle afin de faire passer des orientations idéologiques visant à faire éclater l'unité du Second degré. Cette mesure est profondément inique : elle entraîne une rupture d'égalité de traitement entre certifiés et agrégés ; entre agrégés eux-mêmes. D'autre part, elle a des effets profondément insidieux, en incitant les personnels concernés à limiter leurs vœux de RC aux seuls lycées, ce qui réduit ainsi leurs possibilités de voir réalisé leur RC et contient le risque pour les participants obligatoires de se fermer l'accès à un département ou un groupement de communes, faute de postes en lycées. Enfin, elle aboutit dans nombre de cas à donner une priorité absolue à des agrégés en RC déjà titulaires d'un poste en collège dans un département ou

dans une commune au détriment d'agrégés demandant à entrer en RC dans le département ou dans la commune considérés. Enfin, l'Administration n'a toujours pas dressé le bilan, pourtant promis à plusieurs reprises, de cette mesure, et son effet sur la réelle affectation des agrégés en lycée.

Plus généralement, une réflexion doit être menée concernant les conditions auxquelles les bonifications de rapprochement de conjoints sont accordées. Le simple fait d'avoir un conjoint permet d'obtenir des points supplémentaires sur les vœux larges, y compris lorsque les vœux ne vont pas effectivement dans le sens d'un rapprochement. L'introduction, cette année, de la possibilité de prendre en compte un rapprochement de conjoint alors que les communes d'exercice sont identiques (dès lors que la commune de résidence est différente de la commune d'exercice) est contraire à la note de service et revient quasiment à accorder le bénéfice du rapprochement de conjoint à tout demandeur ayant un conjoint, en lésant d'abord les collègues qui n'ont pas de conjoint au regard de l'administration.

Pbs de vérification des vœux et barème

En tant qu'élus, notre rôle est de vérifier la conformité des projets de l'Administration avec les droits des collègues et leur demande de mutation (vœux, barème, prise en compte de leur situation familiale, administrative, individuelle) dans le cadre de règles transparentes et valables pour tous.

Traitement des situations administratives particulières

Nous nous étonnons des difficultés récurrentes concernant le traitement des stagiaires en prolongation de stage. Pour le Ministère, s'ils sont évaluables positivement en fin d'année et font l'objet d'une titularisation lors du jury balai, leur affectation à l'inter comme à l'intra doit être maintenue. Cette mesure va dans le sens de l'intérêt du collègue (stabilité dans le poste, cumul d'ancienneté de poste non interrompue) comme dans l'intérêt du service (poste non vacant, capacité d'accueil pour l'académie non perdue). Or nous retrouvons dans ce mouvement intra des collègues ayant eu un poste l'an dernier dont l'affectation a été rapportée. La mesure de réparation proposée par l'administration (1000 pts sur le vœu par lequel ils avaient obtenu l'an dernier un poste) n'est absolument pas satisfaisante : elle n'a pas été portée à la connaissance des collègues puisqu'elle n'est pas prévue par les textes ; elle ne garantit pas d'obtenir de nouveau le même poste, et ne résout pas la question de l'ancienneté de poste. Nous souhaitons un recensement et un examen de ces situations en ouverture de ces GT pour obtenir une clarification et garantir l'unité de traitement des collègues au regard de ce mouvement. Pour l'an prochain, nous souhaitons savoir ce qui s'oppose à ce que les jurys d'EQP travaillent suivant les recommandations du Ministère, à savoir qu'ils examinent les dossiers des collègues dont le stage sera prolongé pour déterminer s'ils sont évaluables positivement en fonction des attendus fixés par le MEN.

Le traitement des collègues en réintégration de congé parental après perte de poste pose également problème. La circulaire rectorale demande cette année que les quatre vœux de réintégration soient formulés par les collègues si ces derniers veulent bénéficier des 1500 points. Or, en l'état, c'est l'ancienne règle qui a été appliquée par les services, en contradiction avec ce que l'Administration lors du groupe de travail sur la circulaire intra.

Les dysfonctionnements de SIAM

Nous tenons à dénoncer avec force cette année les dysfonctionnements et carences dans les procédures de recueil des vœux. Pour les personnels, cela a fortement perturbé la construction de leurs demandes de mutation et a pu mettre à mal l'exercice de droits établis par la circulaire rectorale. Pour les services, cela se traduit par une surcharge de travail considérable. Pour nos GT, cela va compliquer significativement le travail de vérification.

En effet, le paramétrage de l'application SIAM a conduit cette année les participants au mouvement à :

- pouvoir une fois encore saisir des vœux de ZR infra-départementales n'existant pas dans leur discipline. Les vœux formulés par les collègues montrent que l'affichage d'un texte d'alerte n'a pas suffi et n'a pas été compris. La nécessité de recoder les vœux pour les mettre en conformité a une fois de plus demandé un lourd travail aux services et pose encore des questions sur des cas individuels qui seront examinés dans le cadre du GT.

- les candidats au mouvement ont aussi pu limiter leurs vœux aux établissements de l'éducation prioritaire, comme le prévoit la circulaire, mais cette restriction pouvait s'ajouter à un choix de type d'établissement (collèges ou lycées) ce qui a conduit les collègues à de multiples interrogations sur la réelle validité d'un vœu doublement restreint et a pu les induire en erreur sur une attribution de bonification liée, SIAM annonçant de manière fallacieuse des bonifications EP même sur les vœux restreints à un type d'établissement, et ajoutant même les bonifications familiales de RC aux vœux restreints à l'EP !

En revanche, les vœux larges restreints à l'éducation prioritaire et aux lycées ne prennent pas en compte, en l'état du barémage par les services, la bonification de 90 points sur les vœux « lycée » ; nous demandons que celle-ci soit ajoutée en GT, les lycées de l'éducation prioritaire ne pouvant être moins considérés que les lycées non classés.

Que dire également de la possibilité laissée aux collègues de demander des ZR limitées à l'éducation prioritaire ?

- De même, nombreux sont encore les collègues qui peuvent formuler des vœux larges du mouvement spécifique académique, pourtant invalides, des vœux portant sur des établissements n'existant plus (le LP d'Enghien, qui a fusionné l'an dernier avec le LGT). Nous demandons que les vœux inopérants soient maintenus pour éviter les longues discussions du mouvement 2014 sur les éventuels départs d'extension, mais nous interrogeons sur l'impossibilité technique de les interdire.

- enfin, les vœux des candidats qui sont en mesure de carte scolaire et donc participants obligatoires au mouvement sont cette année encore limités à 20, ce qui entraîne une réduction de leurs droits par rapports aux autres collègues. Nous demandons que ces collègues puissent, comme cela a déjà été admis dans le passé par l'administration, formuler jusqu'à 24 vœux pour intégrer les vœux obligatoires.

Il est urgent que l'application informatique soit améliorée.

Elle a également entraîné la communication aux organisations syndicales d'un fichier déficient qui n'intègre pas la plupart des bonifications de sortie d'APV, que les services ont dû ajouter de façon manuscrite ce qui nécessitera de les acter en séance et alourdira d'autant les travaux.

Il est temps que le Gouvernement entende les véritables préoccupations des jeunes, des salariés du privé et du public, et leur exigence d'une société solidaire, démocratique et juste. La FSU avec ses syndicats s'est engagée dans la période qui s'est ouverte dans la construction du rapport de force pour obtenir le retrait du projet de loi travail et obtenir une réorientation de la politique éducative, sociale et économique du Gouvernement. Dans la continuité de ces appels lors des précédentes journées, elle appelle les personnels à participer à la journée de grève et de manifestation le 19 mai aux côtés des jeunes et de l'ensemble des salariés, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de solidaires et des organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL pour exiger le retrait de la loi travail et la nécessité d'une autre politique éducative pour la jeunesse.